

## Point presse

### Rentrée scolaire 2025/2026

Depuis une dizaine de jours les personnels du service des affaires scolaires et des services techniques sont mobilisés pour offrir aux élèves et aux équipes pédagogiques les meilleures conditions d'accueil.

Pour cette rentrée 2025/2026, les services de la Ville constatent une très légère baisse de l'effectif des élèves scolarisés dans les écoles publiques de la Ville de Tulle (une vingtaine d'élèves). Cette évolution concerne notamment l'école Turgot maternelle.

### Travaux dans les écoles : une enveloppe exceptionnelle de plus de 550 000 € en 2025

Un programme pluriannuel de travaux dans l'ensemble des sites scolaires a été décidé en concertation avec les équipes pédagogiques. Il permet de maintenir un entretien régulier des sites pour offrir un environnement de travail agréable pour les enfants et les équipes. Ainsi, ce sont environ 150 000 € en moyenne par an qui sont mobilisés pour assurer des opérations d'entretien ou de rénovation.

Pour cette rentrée 2025, il a été décidé de mobiliser des moyens exceptionnels de plus de 550 000 € pour :

- la rénovation de la toiture de l'école Clément-Chausson
- une réhabilitation lourde de l'outil de production de la cuisine centrale (100 000 €)
- la reprise de la cour de l'école Turgot
- la reprise d'étanchéité sur le site de Turgot
- le remplacement de menuiseries à l'école de l'Auzelou
- le traitement de l'étanchéité et la réhabilitation d'une classe à Turgot maternelle (travaux à venir)
- l'installation progressive de stores et de rideaux dans les écoles pour lutter contre la hausse des températures dans les bâtiments (première tranche).

Pour exemple : le site de Clément-Chausson a bénéficié de l'installation de rideaux pour un montant de 40 000 €.

Enfin une enveloppe de 35 000 € est prévue pour adapter le matériel d'entretien des différents sites scolaires.

### Des équipes pédagogiques accompagnées par la collectivité

La municipalité se mobilise pour offrir aux enseignants les meilleures conditions de travail :

#### Le parcours culturel

Ce parcours proposé depuis plusieurs années grâce à l'intervention d'une douzaine d'acteurs culturels locaux favorise l'accès à toutes les formes de culture pour les élèves scolarisés dans les écoles de Tulle.

Le dispositif concerne chaque année une trentaine de classes et plus de 600 élèves, soit environ les trois quarts des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Tulle.

Cette année, ce parcours sera renforcé avec l'accès gratuit pour les écoles de Tulle à la Cité de l'accordéon et des patrimoines.

L'UNICEF proposera des interventions sur le thème du droit des enfants (Label Tulle Ville amie des enfants)

Le Conservatoire de musique et de danse va élargir ses propositions grâce à l'intervention d'enseignants auprès de classes dans les différentes écoles de Tulle (dispositif orchestre à l'école ...).

Le service scolaire remet chaque année un guide de l'enseignant dans lequel on peut retrouver toutes les offres du parcours culturel, mais également, des informations et des contacts utiles.

### **Les classes « nature et environnement »**

Pour les classes primaires qui le souhaitent, la Ville de Tulle finance des classes nature et environnement à Pandrignes. Organisées sur deux journées, ces classes s'inscrivent dans un projet pédagogique défini par l'Inspection de l'Education Nationale. L'objectif principal étant de développer des comportements responsables vis-à-vis de l'environnement et de la santé.

26 classes participent chaque année à cette offre pédagogique soit 50% des classes, ce qui représente 535 élèves pour 50 journées. Le coût de ce dispositif pour la Ville de Tulle s'élève à 15 000 €.

Les partenaires de cette opération sont :

- Education Nationale (Inspection Tulle-Sud et Inspection Académique) : organisation pédagogique
- Commune de Tulle : financement des activités et des transports
- Commune de Pandrignes : mise à disposition des locaux
- FAL 19 : gestion du centre, cantine, aide financière et emploi des animateurs

### **Le permis piéton**

Pour la troisième année consécutive, le Service Sécurité et Domaine Public animera en partenariat avec l'association Prévention Maïf des sessions de prévention du risque piéton à tous les élèves de CE2.

### **Les fournitures scolaires**

Dans ce contexte d'augmentation des prix et malgré les contraintes qui pèsent sur le budget de la collectivité, il a été décidé de maintenir un bon niveau de crédits accordés aux écoles. Cela permet de limiter fortement les dépenses des familles pour la rentrée de leurs enfants.

#### *Elèves de la maternelle*

Budget alloué

Fournitures scolaires : 35,50 € /élève

Abonnements : 113,50 € /classe

Crédit bibliothèque : 40 € /classe

Jouets de Noël : 15 € /élève

## *Elèves de l'élémentaire*

Budget alloué

Fournitures scolaires : 35,50 € /élève

Livres scolaires : 24 € /élève

Crédit bibliothèque : 40 € /classe

## **Le numérique**

Afin de favoriser l'utilisation des outils numériques dans les sites scolaires, la Ville, après concertation des équipes pédagogiques et de l'Inspection de l'Education nationale, a décidé de prolonger le plan d'acquisition et de renouvellement des matériels pour un coût global de 8 000 €. En effet, tous les anciens tableaux blancs interactifs sont aujourd'hui remplacés par des vidéoprojecteurs interactifs qui nécessitent beaucoup moins de maintenance. Par ailleurs, une dizaine d'ordinateurs portables mis à disposition des enseignants et des directeurs ont été changés.

La Ville continuera à compléter le parc des tablettes en fonction des besoins réels exprimés par les équipes pédagogiques.

## **Maintien des aides pour accompagner les projets et actions pédagogiques**

Pour cette année scolaire 2025/2026, la Ville maintiendra l'ensemble des aides accordées aux équipes pédagogiques en apportant le concours des services pour la réalisation de divers projets mais aussi en finançant des transports pour une enveloppe globale de 60 000 €.

## **Un service périscolaire adapté aux besoins**

Afin d'accompagner au mieux les élèves dans leur scolarité, la Ville maintiendra le dispositif d'études surveillées dans les garderies les lundis et jeudis soir.

Le service de garderie accueille sur chaque site les enfants à partir de 7h30 et prend en charge les élèves jusqu'à 18h30.

170 enfants fréquentent ce service, soit 20% de la population scolaire.

De plus, pour accueillir les élèves le mercredi matin, le Campus Junior sera maintenu.

En effet, ses premières années de fonctionnement ont démontré tout l'intérêt de ce dispositif.

Ce sont en moyenne 160 enfants (20% des élèves) qui ont participé aux activités proposées par des animateurs issus de structures associatives et de la collectivité (ATSEM et personnels d'animation).

Il est à noter que le coût de ce dispositif (un peu plus de 100 000 €) est pris en charge à 87 % par la collectivité, les familles ne participent financièrement qu'au service de garderie (en fonction des besoins).

Le mercredi après-midi, l'accueil de loisirs du Chambon accueille les enfants de 3 à 15 ans sur inscription (une navette est mise en place pour amener les enfants du Campus au Chambon).

## **Restauration scolaire : les efforts sont maintenus**

Pour cette rentrée scolaire, des investissements pour renouveler des matériels anciens (lave-vaisselle, armoire froide ...) ont été réalisés pour une enveloppe de 10 000 € en complément de la réhabilitation de l'outil de production (100 000€).

Tout au long de l'année scolaire, le service de restauration de la Ville fournit environ 900 repas par jour qui sont livrés en liaison froide dans les écoles de Tulle.

Soucieux de fournir des repas de qualité et convaincus que bien manger participe à la réduction des inégalités et favorise la réussite à l'école, les élus de la majorité municipale demandent à la cuisine centrale de privilégier les produits frais, les produits bio et le « fait maison ». Aujourd'hui ce sont 21% de produits issus de l'agriculture biologique qui sont utilisés pour la production des repas.

Les agents de la cuisine centrale se rendent régulièrement dans les écoles pour des moments d'écoute et de partage avec les enfants et le personnel scolaire.

La commission de restauration (comprenant notamment directeur des écoles, élus, parents d'élèves volontaires et élèves) permet d'échanger une fois par an sur différents sujets comme le gaspillage, la saisonnalité des mets, l'utilisation de nouvelles recettes...

La lutte contre le gaspillage reste un enjeu majeur. Les pesées des déchets sont réalisées quotidiennement pour sensibiliser les élèves.